

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'INSPECTEURS D'ACADEMIE – INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX
Session 2007**

Conditions de candidature :

- Etre fonctionnaire titulaire d'un des corps ou grades suivants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : **Professeurs des universités de 2^{ème} classe, maîtres de conférences, maîtres-assistants de 1^{ère} classe, professeurs de chaire supérieure, professeurs agrégés, personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation de 1^{ère} classe et de hors classe, et inspecteurs de l'éducation nationale** ayant accompli cinq ans de services effectifs à temps complet ou leur équivalent dans des fonctions d'enseignement, de direction ou d'inspection.

(Décret n° 2002-34 du 7 janvier 2002 paru au Journal Officiel en date du 9 janvier 2002).

Les conditions de candidature sont appréciées au 1^{er} janvier 2007.

En application de l'article 19-2° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les fonctionnaires en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national ainsi que ceux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale peuvent être autorisés à subir les épreuves du concours.

Les candidats doivent s'inscrire dans leur académie d'exercice.

Nombre d'emplois offerts au concours : sera publié ultérieurement

Les registres d'inscription seront ouverts du lundi 2 octobre 2006 au vendredi 20 octobre 2006 (17h)

Par Internet : <https://ocean.ac-dijon.fr/inscrinetATE>

Les candidats ayant effectué leur pré-inscription recevront un dossier d'inscription à remplir, auquel il sera joint un récapitulatif, établi en recto verso, des données saisies lors de la pré-inscription, à signer et à dater.

Ce dossier de candidature dûment complété, daté et signé sera :

- soit déposé au Rectorat de Dijon – DEC 3 – Bureau 121, le vendredi 10 novembre 2006, 17 h 00 au plus tard,
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le vendredi 10 novembre 2006 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

NB : Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs spécialités ou options doit constituer autant de dossiers que de spécialités choisies.

Des écrans d'information rappelant notamment les conditions requises pour se présenter au concours sont mis à la disposition des candidats sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/encadrement>, rubrique : «personnels de direction et d'inspection» puis «fiche métier».

Les rapports du jury analysant les résultats des concours des années précédentes sont mis en vente auprès des C.N.D.P. et des C.R.D.P. et peuvent être consultés sur le site <http://www.education.gouv.fr/personnel/encadrement>

Tous renseignements complémentaires peuvent être communiqués par le Rectorat, service DEC 3 – bureau 121 - 51, rue Monge - 21033 DIJON Cedex - Tél. : 03.80.44.85.64 ou 86.40.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération